

Saint-Germain-en-Laye, le **21 SEP. 2021**

**COMPTE-RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR L'INSTALLATION D'INCINERATION D'ORDURES
MENAGERES SUR LE SITE DE L'USINE CRISTAL**

Mercredi 30 juin 2021

Participaient sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

▪ Collectivités territoriales :

- M. Pascal GIRAUD, adjoint au maire de Montesson
- M. Daniel MARTIN, conseiller municipal de Carrières-sur-Seine
- M. Jean-Christian SCHNELL, Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU)

▪ Associations de riverains de l'installation classée :

- M. Patrick BAYEUX, Association France Nature Environnement Yvelines
- M. Gilles-Charles CANARD, Association CADEB
- M. Jean-Pierre GRENIER, Association CAPESA

▪ Exploitants : CRISTAL :

- M. Nicolas REQUIER, Directeur du site

▪ Administrations :

- Mme Delphine DUBOIS, Chef de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT
- Monsieur Sam ABDELHAFIZ, Inspecteur de l'environnement, DRIEAT
- Commandant Alain FAUVEAU, chef du Groupement Prévision par intérim, Chef du service risques industriels, Sdis 78
- Capitaine Anthony DECKLERCK, chef de la section Prévision-Opérations du groupement territorial EST, Sdis 78
- Mme Roxane LALLEMAND, Chef du Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- M. Alban CHABANNE, Chargé de mission, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence et revient sur la tenue de cette Commission.

I – Élection des membres du Bureau

Le quorum étant atteint avec 10 membres (en présentiel) sur 18 ; sont désignés membres du bureau de la CSS, à l'unanimité :

- Mme Delphine DUBOIS : collègue des services et établissements publics de l'Etat
- M. Jean-Christian SCHNELL : collègue des collectivités territoriales
- M. Gilles-Charles CANARD: collègue des associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement
- M. Nicolas REQUIER : collègue de l'exploitant - CRISTAL
- M. Mikael HENNETON : collègue des salariés - CRISTAL

II – Rapport d'activités de l'année écoulée

M. REQUIER, directeur du site de l'usine CRISTAL, présente l'évolution du site, de son implantation en 1942 à aujourd'hui, en s'appuyant pour le faire sur des clichés aériens.

Tout commence, par la création du syndicat en 1938, puis la construction d'une usine en 1942, alors en plein milieu de champs. En 1977, la demande devenue plus importante nécessite l'ouverture d'une ligne d'incinération plus performante qui vient remplacer les anciennes installations. En 1988, une seconde ligne est mise en service et enfin, en 2007, le four 1 est arrêté au profit d'un nouveau. L'usine est désormais au centre d'une urbanisation très visible, la densification pavillonnaire s'étant surtout faite dans les années 1990/2000.

Il détaille ensuite les spécificités de cette usine. Il s'agit pour SUEZ d'une délégation de service public (DSP) par le SITRU. Cette DSP a été signée le 1^{er} janvier 2007 et durera jusqu'au 31 décembre 2022. Cette usine traite les ordures de 330 000 habitants approximativement et de 14 communes qui sont localisées en partie sur la Communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise, en partie sur la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et enfin, en partie sur l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense (T4).

Il rappelle les chiffres clés de l'installation : 123 000 tonnes de déchets non dangereux autorisés par an, deux lignes d'incinération d'une capacité totale de 17 tonnes de déchets par heure, 34 collaborateurs, l'équivalent de 18500 habitants fournis en électricité et 3500 foyers chauffés.

Il développe ensuite le principe de fonctionnement d'une ligne d'incinération : les ordures ménagères sont déchargées sur un quai (dans un hall fermé) puis récupérées dans une fosse par un grappin pour être déposées dans une trémie et être incinérées dans un four. Cette usine tourne 7 jours sur 7 et 24h sur 24h. A l'issue de la combustion, trois types de produits sont récupérés : la chaleur, les polluants et les résidus incombustibles (morceaux métalliques, verre...).

Une chaudière de récupération permet de récupérer la chaleur issue de la combustion des déchets dans le four (temps de séjour d'environ une heure à 1 000° C). La chaudière permet de produire de la vapeur à 250°C à 22 bars. Cette vapeur est acheminée dans un groupe

turbo alternateur qui produit l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'usine. L'excédent de production d'électricité est injecté sur le réseau public d'électricité. La vapeur turbinée permet aussi d'amener de la chaleur au réseau de chauffage urbain (aujourd'hui 4200 logements, le but étant d'atteindre les 12000 logements à terme).

Le traitement des fumées est un traitement sec à travers des filtres à manches imprégnés de produits captant les polluants (bicarbonate et charbon actif). Les poussières et les cendres sont récupérées dans un silo (elles représentent 3 % des déchets entrants). Elles sont évacuées régulièrement vers une filière spécialisée pour être enfouies en tant que Résidus d'Épuration des fumées d'Incinération des Déchets Non Dangereux (REFIDND).

A la sortie du four, certains morceaux qui n'ont pas été détruits, appelés mâchefers, sont réutilisés (valorisation matière) comme remblais de routes, les métaux ferreux et non ferreux sont quant à eux réutilisés (quasiment à l'infini).

La cheminée de l'usine est munie de capteurs qui contrôlent la quantité de polluants évacués dans les airs, les normes étant strictement respectées.

Pour s'occuper de cette installation, 34 salariés sont nécessaires dont 6 encadrants, des équipes travaillant en 3 huit par 3 pour assurer une présence permanente dans une usine qui tourne 24h/24h et 7j/7j.

Le bilan d'activité montre que les apports sont majoritairement ceux du SITRU. Il est rappelé que l'usine est parfois arrêtée pour des maintenances programmées ou suite à des incidents non programmés. Dans ces cas-là, les déchets sont réorientés vers d'autres usines. Le contraire est vrai également, le site de l'usine CRISTAL bénéficie de certains apports destinés au départ à d'autres usines en maintenance ou arrêtées pour pannes ou travaux.

La moitié de l'énergie produite (8563 MWh) sert au fonctionnement de l'usine, le reste est vendu (9426 MWh).

En 2020, le bilan d'activité est marqué par la pandémie de COVID-19 qui s'est traduite par :

- Une baisse importante des apports hors déchets ménagers (restaurants...): - 80 % des tonnages pendant plusieurs mois. Si les apports du SITRU restent stables, ceux du SYCTOM sont en baisse très fortement (réinternalisation des tonnes vers les usines du SYCTOM). La compensation partielle des déchets récupérés sur d'autres filières par SUEZ ne parvient pas toutefois à remplacer le tonnage manquant.

- Des maintenances et des projets de travaux retardés du fait de l'indisponibilité des sous-traitants, en chômage partiel, du matériel plus difficile à trouver.

- La mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité avec des changements d'habitudes de travail (mise en place des gestes barrières...) et des surcoûts d'exploitation donc.

Toutefois, les équipes sont restées mobilisées et ont assuré le fonctionnement de l'usine pour maintenir une mission d'utilité publique essentielle. Le choix a été fait de ne pas tourner à 100 % pendant cette période afin d'éviter le « stop and go » et le surcoût énergétique que cela entraîne. Il a été instauré une baisse du rythme donc devant la moindre quantité de déchets à traiter mais sans arrêt de l'usine.

A cette pandémie se sont ajoutés quelques soucis techniques qui ont obligé à des maintenances forcées et imprévues.

M. REQUIER mentionne ensuite la valorisation des déchets. Grâce à l'énergie récupérée, l'usine ne consomme pas ou peu d'énergie fossile pour fonctionner car l'électricité qu'elle consomme est issue de l'incinération des déchets.

Une partie de cette énergie récupérée est également vendue pour alimenter le chauffage urbain avec des différences saisonnières d'une année sur l'autre. Ainsi, en 2020, l'hiver plus doux a entraîné une consommation un peu moindre au titre du réseau de chauffage urbain.

Par ailleurs, l'injection dans les fours des eaux issues des bassins de récupération des eaux souillées (notamment de voirie) représente 4056 m³ en 2020.

Avec une performance énergétique à 35 %, l'usine CRISTAL ne répond pas au critère « R1 », ce qui la place au rang d'usine d'élimination de déchets et non pas au rang d'usine de valorisation des déchets. Il faudrait pour cela atteindre une performance de 65 %.

L'usine cherche l'amélioration continue tant sur le plan de la sécurité, avec l'obtention de la certification ISO 45001, que sur celui de l'énergie avec le renouvellement de la certification ISO 50001 notamment mais aussi, enfin, sur le plan environnemental avec le renouvellement de la certification ISO 14001.

M. REQUIER insiste sur l'importance des remontées des riverains, peu nombreuses mais toujours entendues. L'usine tente de communiquer un maximum en amont afin de prévenir les retours mais parfois, cela ne suffit pas. Les nuisances sont de deux ordres, olfactives (dysfonctionnement des portes de fermeture du hall de déchargement) ou sonores (enclenchement des soupapes de tuyauteries vapeur, bip de recul d'un engin...)

Enfin, M. REQUIER propose de s'arrêter sur les performances environnementales de l'usine. Les tableaux visés dans la présentation projetée sont détaillés. Les rejets atmosphériques comme les rejets aqueux sont très surveillés, leurs taux étant soumis à des seuils drastiques à ne pas dépasser.

Parfois certains seuils n'existent pas en France et l'usine adopte alors les seuils les plus sévères, allemands par exemple, ou européens.

Des laboratoires extérieurs contrôlent également ces rejets pour s'assurer de la conformité de leurs résultats avec ceux issus des contrôles effectués par l'usine elle-même.

L'installation de jauges OWEN, enfin, permet la surveillance par un laboratoire des eaux de pluies tombées sur deux mois dans les alentours de l'usine.

M. REQUIER revient sur l'incident de 2019 et le débordement des bassins de rétention d'eau. Pour éviter que cet évènement ne se reproduise, l'usine a entrepris une grande réflexion sur la limitation de la quantité d'eau stockée dans ces bassins mais aussi la moindre consommation d'eau avec une traque aux fuites. Les eaux souillées sont ainsi injectées dans le four pour diminuer le stockage dans les bassins et certains tuyaux d'alimentation ont été remplacés pour éviter les fuites.

M. REQUIER mentionne alors le processus de l'osmose par lequel l'usine fabrique à partir de l'eau du réseau sa propre eau déminéralisée et l'accord obtenu avec la DRIEAT pour pouvoir rejeter l'eau « ultra-minéralisée » vers le réseau communal (10 m³/jour, bien en dessous des 6 000 m³/an autorisés)

L'avenir de l'installation porte sur deux points :

- la baisse de certains seuils de rejets polluants dans l'atmosphère et l'ajout de certains polluants contrôlés à la liste déjà existante par l'Europe et par décret ministériel en février 2021.

Un dossier de réexamen est en cours de validation par le Préfet et la DRIEAT dans lequel sont exposés les résultats de l'usine, conformes à ces nouveaux seuils dans certains cas et pour les autres cas, comment et quand l'usine compte les atteindre.

- le durcissement de suivi des vidages par les camions des déchets reçus avec l'installation de vidéosurveillance afin d'identifier les responsables et de signaler les infractions au SITRU pour anomalies de tri avec une réexpédition des camions fautifs avec leurs chargements.

M. SCHNELL (SITRU) revient sur les difficultés rencontrées en 2020 du fait de la pandémie et insiste sur le fait que malgré cela, la société délégataire a tenu ses engagements.

Q. M. GRENIER : Vous parlez d'atteindre les 65 % de performance énergétique mais dans combien de temps ?

R. M. SCHNELL : Le choix a été fait sur l'accroissement de la distribution via le réseau de chaleur urbaine plutôt que sur la production d'électricité. Pour réussir à atteindre ce chiffre de 65 %, il faut développer le réseau de distribution de chaleur urbaine mais aussi accroître la contractualisation. La pandémie de COVID-19 a ralenti cette extension qui devrait se faire d'ici à 2023 pour atteindre ce chiffre de 65 %.

Q. M. BAYEUX : Il trouve le projet intéressant et s'étonne que cela n'aille pas plus vite.

R. M. REQUIER : Il faut trouver la demande pour pouvoir développer de manière pérenne cette solution. Enfin, il revient sur un reste de chaleur encore inexploitée, celle de la chaleur fatale (à 70°C seulement contre les 100°C nécessaires pour alimenter le réseau de chauffage urbain). Cette chaleur résiduelle pourrait peut-être avoir un usage dans des serres agricoles à terme, la question est encore en réflexion.

R. M. SCHNELL : En effet, le chauffage de serre reste pour le moment un projet. La prochaine étape certaine étant le développement du réseau de chauffage urbain.

III – Bilan de l'action de l'inspection

Monsieur Sam ABDELHAFIZ, inspecteur des installations classées à la DRIEAT, présente l'action de l'inspection. Il fait tout d'abord un rappel de la situation administrative de l'usine Cristal, rappelant la teneur des arrêtés en vigueur, celui du 27 juin 2011 et l'arrêté complémentaire du 28 novembre 2013. Il mentionne également la teneur du courrier préfectoral du 26 septembre 2016 en rapport avec le stockage de 30t de propane pour alimenter les brûleurs des fours.

Il revient ensuite sur le contrôle inopiné air du 13 au 14 mai 2020 et sur la conformité des résultats obtenus.

Il explique également qu'une inspection programmée le 15 octobre 2019 a eu lieu suite à un signalement de la part de l'exploitant. En effet, un déversement volontaire d'eaux polluées avait été effectué le 21 août 2019 dans le réseau pluvial. Il est constaté qu'un bassin de rétention est plein et que l'autre est en cours de nettoyage. L'exploitant reconnaît que les débordements sont réguliers d'où la mise en place d'un bâtarde d'eau pour constituer une réserve d'eau supplémentaire.

Malgré un signalement jugé tardif, l'exploitant propose des solutions pour éviter le renouvellement de tels déversements. Dès décembre 2019, des pompages réguliers sont effectués. L'exploitant a également déposé un porté à connaissance en novembre 2020 relatif au déversement des eaux de la Biosmose du site dans le réseau des eaux usées de la ville de Montesson.

Une inspection programmée le 19 novembre 2020 permet de lever les deux non-conformités relevées suite à l'inspection du 5 juin 2018. Toutefois, trois points sont soulevés lors de cette inspection :

- Concernant la nature des déchets réceptionnés sur l'aire de transit de verre : un dépassement des 60 tonnes de stockage autorisées par jour ainsi que l'absence de suivi du stock de semaine en semaine ;
- Concernant la prévention des pollutions accidentelles : un contrôle d'étanchéité conforme mais datant du 12 mars 2014 soit au-delà des 5 ans réglementaires entre deux vérifications ;
- Concernant la traçabilité des prélèvements d'eau : il manque un bilan annuel de la consommation d'eau faisant apparaître les économies éventuellement réalisables.

Q. M. GRENIER : Quelle est la signification d'une « modification notable mais non substantielle » ? cf. page 11 du document présenté par la DRIEAT.

R. Mme DUBOIS : Selon la nature de la modification nécessaire, la DRIEAT informe le Préfet de sa substantialité afin de prendre un arrêté complémentaire ou d'opter pour une nouvelle procédure.

Q. M. GRENIER : Peut-on parler d'une baisse de la consommation d'eau ?

R. M. REQUIER : Il explique en quoi l'usine est consommatrice d'eau. Il revient sur le vieillissement des canalisations de plus de 30 ans qui entraîne des fuites, à l'origine d'une consommation plus grande en eau de l'usine donc. Suite au changement d'une partie de ces canalisations après une véritable opération de mise à plat du réseau, il a été constaté une baisse de - 15 % sur la consommation d'eau depuis les deux derniers mois.

Q. M. GIRAUD : Où va l'eau des bassins ?

R. M. REQUIER : Si l'eau est pompée pour aller dans les fours, il est nécessaire de laisser de l'eau dans les bassins afin de refroidir très rapidement les mâchefers issus de l'incinération des déchets.

R. M. SCHNELL : Le pompage n'est nécessaire qu'en cas de bassins trop remplis (ce qui est encore le cas parfois après de grosses pluies). Toutefois, l'autorisation de rejet des éluâts d'osmose vers le réseau d'assainissement permet désormais de résoudre le problème au quotidien.

IV – Projet de chaufferie riveraine

Mme DUBOIS présente ce projet qui représente un changement substantiel et nécessite donc une nouvelle procédure complète pour la chaufferie CRISTAL ECO CHALEUR.

La chaufferie est présente sur le site mais n'est pas exploitée par la même société exploitant l'incinérateur, elle vient en appoint lors d'une défaillance ou en cas d'insuffisance de production de l'usine d'incinération pour alimenter le réseau de chaleur.

La chaufferie est classée au titre de la directive IED pour la pollution atmosphérique qu'elle engendre.

Un Enquête publique aura donc lieu du 5 juillet au 6 août 2021.

M. SCHNELL précise l'entrée possible de la commune de Rueil Malmaison et de Sartrouville pour profiter de ce réseau de chaleur.

Le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye prend la parole pour inviter à visiter l'usine. Il explique que les gens se méfient d'autant plus de cette usine qu'ils n'en connaissent pas l'activité. Il insiste sur l'importance des visites scolaires comme porte d'entrée à une meilleure connaissance du site.

M. SCHNELL abonde en ce sens. La pandémie a mis un frein à ces visites scolaires, mais elles seront certainement relancées dès que l'actualité sanitaire le permettra.

Q. M. GRENIER : Il est dommage que l'enquête publique soit faite pendant l'été.

R. Mme DUBOIS et Monsieur le sous-préfet expliquent la nécessité de tenir certains délais mais annoncent la possibilité de 15 jours supplémentaires si le commissaire enquêteur le juge nécessaire.

Monsieur le sous-préfet remercie les personnes présentes ainsi que le directeur de l'usine pour sa présentation et les services de l'État.

Les points abordés ont été riches d'interventions diverses et étayées. Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le sous-préfet clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,



Jehan-Eric WINCKLER